

Attestation de résidence autorisant l'achat d'AG Plus Familia et d'AG Plus Duo partenaire.

Complétez les champs ci-dessous et confirmez par vos signatures que toutes ces personnes habitent dans le même ménage. Faites ensuite attester le formulaire par le Contrôle des habitants de votre commune de domicile. Pour ce faire, munissez-vous d'une pièce d'identité officielle. Remettez l'attestation de résidence visée en même temps que la commande de l'AG. L'attestation du Contrôle des habitants ne doit pas dater de plus de 30 jours. Nous vous remercions de votre coopération et vous souhaitons d'ores et déjà un bon voyage avec votre AG.

Nom	Prénom	Date de naissance	Etat civil	Signature*
Nom	Prénom	Date de naissance	Etat civil	Signature*
Nom	Prénom	Date de naissance	Etat civil	Signature*
Nom	Prénom	Date de naissance	Etat civil	Signature*
Nom	Prénom	Date de naissance	Etat civil	Signature*
Nom	Prénom	Date de naissance	Etat civil	Signature*

(Veuillez barrer les champs non complétés)

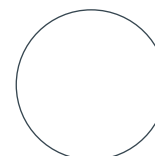
* La signature du représentant légal est nécessaire pour les mineurs ou les personnes sous tutelle.

Adresse commune (rue, n°)	NPA/localité
---------------------------	--------------

Attestation du Contrôle des habitants de la commune de domicile.

Nous confirmons que toutes les personnes mentionnées ci-dessus sont inscrites à la même adresse.
(1 cachet suffit pour toutes les personnes.)

Date, signature et cachet



Devez-vous compléter le formulaire d'attestation de résidence?

Si vous souhaitez toujours bénéficier des conditions préférentielles de l'AG Plus, vous devez compléter le formulaire d'attestation de résidence annexé et le faire confirmer par votre commune de domicile. Ce service est payant, la taxe étant déterminée par le Contrôle des habitants. La confirmation de la commune ne doit pas dater de plus de 30 jours. Le résumé ci-dessous vous indique les documents nécessaires au renouvellement de votre abonnement.

AG Plus Duo partenaire

L'offre pour les personnes mariées ou les concubins s'adresse aux personnes vivant en ménage commun, peu importe leur sexe. Si une personne est titulaire d'un AG de base, la deuxième personne peut bénéficier de l'AG Plus Duo partenaire à des conditions préférentielles. A cet effet, nous avons besoin des justificatifs suivants:

AG Plus Duo partenaire	Les documents nécessaires pour votre AG	Devez-vous compléter le formulaire d'attestation de résidence?
Personnes mariées/ partenariat enregistré	<ul style="list-style-type: none"> • Copie de l'AG de base • Copie du certificat de famille/livret de famille/certificat de partenariat 	Non
Personnes célibataires	<ul style="list-style-type: none"> • Copie de l'AG de base • Formulaire d'attestation de résidence pour les deux personnes 	Oui

AG Plus Familia

Cette offre s'adresse aux familles qui habitent dans le même ménage. Si un des parents est titulaire d'un AG de base, les enfants peuvent bénéficier d'un AG Plus Familia enfant ou jeune à des conditions préférentielles. L'autre parent peut bénéficier de l'AG Plus Familia partenaire si le premier parent est titulaire de l'AG de base et au moins un enfant est titulaire de l'AG Plus Familia enfant ou jeune. A cet effet, nous avons besoin des justificatifs suivants:

AG Plus Familia enfant, jeune, partenaire	Les documents nécessaires pour votre AG	Devez-vous compléter le formulaire d'attestation de résidence?
Parents mariés/partenariat enregistré ou famille monoparentale	<ul style="list-style-type: none"> • Copie de l'AG de base • Copie du certificat de famille/livret de famille/certificat de partenariat • Formulaire d'attestation de résidence pour les jeunes de plus de 16 ans 	Oui (si votre enfant a plus de 16 ans)
Parents ou parent vivant en concubinage	<ul style="list-style-type: none"> • Copie de l'AG de base • Copie du certificat de famille de la (des) personne(s) avec enfant(s) • Formulaire d'attestation de résidence pour les deux concubins et pour les jeunes de plus de 16 ans 	Oui
L'enfant n'habite pas chez le parent titulaire de l'AG de base (les parents ont des domiciles distincts)	<ul style="list-style-type: none"> • Copie de l'AG de base • Copie du certificat de famille de la (des) personne(s) avec enfant(s) • Formulaire d'attestation de résidence pour les jeunes de plus de 16 ans et du parent sans AG de base 	Oui (si votre enfant a plus de 16 ans)